

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2025

---

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC1137

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE 2

I. - A l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de la société France Médias »

les mots :

« des sociétés France Médias et France Médias Monde ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 3, substituer aux mots :

« Cette société, ainsi que les sociétés »

les mots :

« Les sociétés France Médias, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de tirer les conséquences rédactionnelles du retrait de la société France Médias Monde du périmètre de la holding France Médias.